

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 57 (1999)

Heft: 4: Mise en scène de la vie urbaine

Artikel: Les espaces publics urbains

Autor: Bassand, Michel / Stein, Véronique / Compagnon, Anne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-140851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ESPACES PUBLICS URBAINS

Michel BASSAND, Véronique STEIN,
Anne COMPAGNON, Dominique JOYE, Marcus MEURY
Institut de recherche sur l'environnement construit
Ecole Polytechnique Fédérale
Lausanne

Liminaire

La mise en scène de la vie urbaine se fait notamment par l'intermédiaire des espaces publics urbains.

Rappelons tout d'abord que le concept d'espace public en sciences sociales a deux sens¹. L'un affirme que l'espace public est immatériel et l'autre matériel.

Le premier, l'immatériel, est un concept qui a pour fondateur J. Habermas (1978) ; il définit l'espace public comme un débat à l'intérieur d'une collectivité, d'une société ou entre l'une et l'autre, par exemple un débat sur la famille et la maternité, sur les étrangers, etc. Des acteurs politiques ou autres discutent et confrontent des idées, des valeurs, des propositions de politiques publiques ; ce faisant, ils constituent un espace public d'une durée plus ou moins longue. Un journal, une revue, une TV, une instance politique peuvent générer des espaces publics sur les thèmes les plus divers. Les acteurs sociaux peuvent y participer selon des modalités différentes. La vie politique d'une société est ainsi constituée d'un ensemble important d'espaces publics, certains faisant l'objet d'une décision politique; par exemple, en Suisse, la question des étrangers ne cesse de rebondir en dépit de très nombreuses décisions qui auraient dû la clore.

Le deuxième sens prétend que l'espace public est matériel; il implique un territoire concret qui se situe dans une collectivité urbaine ou non (Sennet, 1979; Joseph, 1992; Plan urbain, 1998), par exemple, une place, une rue, etc. Dans un premier temps, deux critères sont utilisés pour définir ce territoire :

1. Il est libre de constructions, il n'a donc pas fait l'objet d'une appropriation par un seul acteur;

2. Il est régi par le droit public.

Ces deux critères, plus ou moins interdépendants, signifient qu'un espace public urbain est ouvert à tous les citadins.

Il existe un rapport entre ces deux sens de l'espace public. Dans cet article, nous nous situons par rapport au deuxième. À ce stade, nous ne pouvons pas oublier de mentionner un très important courant de recherche qui étudie les espaces publics territorialisés (E. Goffmann, 1973). Mais, souvent, des recherches se situant dans ce courant en viennent à omettre l'interaction entre les pratiques sociales et leur cadre matériel. Nous ne suivrons pas cette tendance, en fait a-territoriale.

Ces choix nécessitent que nous définissions le terme *urbain*. Pourquoi ? Parce que les espaces publics sont un des éléments importants de la mise en scène de la vie urbaine. Plus encore, ils sont un des éléments constitutifs de l'urbain. Or, ce dernier est en transformation radicale. Nous nous inspirons de Françoise Choay, qui proclame que la ville est morte et que dès lors règne l'urbain. Ce néologisme définit un environnement construit qui n'a plus rien à voir avec la ville d'antan, tout en gardant une importance première dans la dynamique des sociétés contemporaines (Bassand, 1997). La ville peut être caractérisée par cinq points :

1. concentration, densité, compacité des activités et des populations, ce qui implique pour les uns et les autres une proximité tout à fait avantageuse;
2. diversité des populations et des activités, qui constituent une richesse;
3. culture urbaine – ou urbanité – qui donne au citadin un style de vie, une identité;
4. rapports ville-campagne qui, en raison des avantages de la première, rende la ville toujours plus dominante par rapport à la campagne;
5. gouvernement urbain plus ou moins démocratique.

Ces cinq points nous permettent de définir l'urbain, qui s'est structuré depuis les années cinquante. Nous le ferons également en cinq paramètres :

- Un étalement urbain en termes de suburbanisation, de périurbanisation et de rurbanisation, qui donne naissance à une nouvelle entité : l'agglomération urbaine. Certaines sont gigantesques : elles avoisinent et dépassent le million d'habitants, ce sont les métropoles; elles dominent l'organisation des territoires.
- Cet étalement urbain ou métropolisation est associé à la mondialisation. Selon les Nations Unies, le monde compte en 1999 environ 400 métropoles

qui se sont constituées en un réseau quadrillant la planète. Grâce à cette armature, chaque métropole, certes à des degrés divers, exerce une centralité mondiale. C'est le trait essentiel des métropoles.

- Chaque métropole voit son espace se fragmenter en termes de spécialisation et de ségrégation. Une menace de fracture sociale surgit. Pour garder une cohésion, chaque métropole tente de relier les fragments socio-spatiaux (quartiers et zones notamment) par des réseaux de transport, d'espaces publics, de télécommunication, d'eau, d'énergie, etc. La mobilité des personnes et des biens devient essentielle.
- La survie des métropoles dépend de leur capacité à tirer profit de la mondialisation dont elles sont un rouage, tout en garantissant une cohésion interne, mais aussi au niveau des quartiers, des zones, des communes qu'elles comprennent. Les sciences sociales ont créé le néologisme «glocal» pour désigner cette nécessaire dialectique entre le global et le local. C'est un trait très important de l'urbain et, partant, des métropoles.
- C'en est fini du gouvernement urbain d'antan. Une multitude d'acteurs privés et publics (communaux, nationaux, etc.) participent sans règles démocratiques à la gestion de ces macrocosmes que sont les métropoles, mais aussi les agglomérations urbaines. Ce partenariat d'acteurs divers, où le plus fort gagne, c'est ce qu'on appelle la gouvernance.

Que deviennent les espaces publics dans cette métamorphose de la ville en urbain-métropole ? Ils se sont constitués en réseaux et sont, en tant que tels, une de leurs épines dorsales.

Après ces quelques développements, il est indispensable de donner un contenu aux espaces publics. Nous le ferons en fonction de cinq dimensions qui sont :

1. la forme urbanistique et architecturale,
2. le contexte urbain,
3. les enjeux,
4. les ambiances,
5. les acteurs.

Explicitons-les.

1. La forme urbanistique et architecturale

La forme urbanistique de l'espace public urbain peut être définie par le réseau des rues, ruelles, boulevards, autoroutes, etc. qui innervent l'urbain. Ce réseau, ponctué de places, irrigue des quartiers, des zones et des équipements où l'environnement construit domine. De temps à autre, ce réseau d'espaces publics comprend des espaces verts qui, selon leur grandeur, sont eux aussi traversés par des rues.

Le plus souvent, ce réseau de rues, places et parcs est libre de constructions et se trouve régi par le droit public. Il constitue l'essentiel des espaces publics d'une agglomération urbaine. Bien sûr, ce réseau d'espaces publics est conditionné par le site géographique de l'urbain; de même, il est plus ou moins ordonné par des règles urbanistiques de nature fonctionnelle et esthétique, d'où le concept de forme urbanistique des espaces publics. Ce réseau viaire donne accès à d'innombrables maisons et immeubles abritant toutes sortes d'activités privées (logements, ateliers, bureaux). Ces bâtiments suscitent une émotion architecturale. De ce fait, ils influencent les espaces publics comme les activités qu'ils abritent et qui débordent sur eux. Un nombre non négligeable de ces bâtiments privés ont une vocation publique (c'est-à-dire accessibles à tous) : cafés, restaurants, services, commerces, halles diverses. Pourtant, des conditions sélectives sont souvent possées quant à leur accès. Néanmoins, ces établissements, bordiers directs du réseau des rues et des places, sont considérés comme faisant partie de l'espace public urbain.

2. Le contexte urbain

La forme des espaces publics nous a permis de préciser le concept. Poursuivons notre réflexion. Les espaces publics innervent la totalité de l'agglomération urbaine ou de la métropole, mais selon les quartiers, les zones ou les équipements qu'ils desservent, ils seront différents. Ainsi, une rue dans une zone industrielle, ou d'affaires, de même qu'une rue, dans un quartier populaire ou de couches supérieures, auront chacune une ambiance² profondément différente (Noschis, 1984). Elles seront plus ou moins publiques, plus ou moins communautaires, c'est-à-dire propres à la communauté qu'elles irriguent; certains les considèrent parfois même comme privées.

Plus encore, chaque agglomération ou métropole a une identité qui découle de son site, de son urbanisme et architecture, de son histoire, de sa culture. Pen-

sons à quelques exemples que nous voulons délibérément extrêmes, mais la liste n'est pas exhaustive : Hô Chi Minh Ville, Los Angeles, la métropole lémanique. Elles ont une identité très forte. Elles marquent profondément leurs espaces publics. Chaque rue ou presque porte l'identité de sa métropole, mais contribue aussi à l'élaboration de cette identité.

3. *Les enjeux des espaces publics*

Les espaces publics assument un rôle dans une agglomération ou métropole. Selon les caractéristiques de chacune d'elles, ce rôle devient un enjeu qui sera bien endossé aux risques et périls de l'agglomération ou de la métropole. Pour simplifier, nous ne distinguons que quatre enjeux interdépendants, mais spécifiques :

1. mobilité,
2. usages civils, festifs, commerciaux,
3. sociabilité,
4. identité.

Explicitons chacun.

3.1. *Mobilité*

La recherche urbaine met en exergue qu'une des caractéristiques les plus importantes du citadin contemporain est sa mobilité. Sa participation à la structure métropolitaine dépend de sa mobilité. Elle implique la marche, bien sûr, mais aussi l'usage de nombreux moyens de transport qui presque tous dépendent de l'espace public. Bref, ce dernier a pour enjeu fondamental d'assurer la mobilité optimale des citadins.

Nous découvrons que toute solution unidimensionnelle est un cul-de-sac: il en va ainsi du «tout à l'automobile». La leçon qui découle de cette option, c'est que l'urbain ne peut correctement fonctionner qu'à travers un mélange, propre à chaque agglomération ou métropole, entre piétons, automobiles roulant à des vitesses très variables, usagers des transports publics, vélos, etc. C'est par cette mixité semble-t-il que l'enjeu de la mobilité sera assuré de manière optimale. Il est important de mentionner que la plupart des transports publics constituent en eux-mêmes des espaces publics, certes pas toujours confortables et agréables, ils

représentent néanmoins un espace de sociabilité qui est loin d'être négligeable.

3.2. *Usages publics*

L'accueil d'usages publics est un enjeu important des espaces publics. Parmi ces usages nous distinguons au moins des usages commerciaux, festifs, civils (Zepf, 1999). Ainsi la plupart des commerces riverains des espaces publics, selon les saisons, font déborder leurs activités sur l'espace public : terrasses de café et restaurants, étalages de toutes sortes, ventes exceptionnelles, marchands ambulants, marchés, publicité. Cette animation commerciale se double d'une animation culturelle et festives : théâtres de rue, cortèges, concerts, bals, fêtes religieuses, manifestations sportives. Enfin, des manifestations sociales et civiques se combinent parfois avec les précédents : défilés patriotiques et/ou protestataires (politiques, syndicaux), campagnes électorales, discours et assemblées de toutes sortes, inaugurations, etc. Ces usages publics constituent une animation de première importance des espaces publics.

3.3. *Sociabilité*

La mobilité et les usages publics qui sont organisés impliquent une sociabilité intense. Par sociabilité, nous entendons des relations sociales et des dynamiques de groupe (des rapports à autrui et des «nous») fluides, spontanées, a-structurelles. C'est le domaine de la microsociologie, qu'il ne faut pas confondre avec une sociologie du détail. La sociabilité telle que nous l'entendons est constitutive de la solidarité sociale, de la cohésion des groupes, des collectivités, des organisations et des sociétés. Cette sociabilité est donc essentielle. Il est vrai qu'elle peut prendre des formes infimes : regards furtifs ou appuyés, clins d'œil, échanges de salutations, d'excuses, demandes de renseignements et d'informations; ces comportements sociaux minuscules amorcent des discussions et sont peut-être le début d'une relation ou d'un groupe durable, voire très important. Il ne faut donc pas seulement considérer ces formes de sociabilité séparément, mais aussi dans leur ensemble, car elles constituent un tissu social considérable. D'ailleurs, plus ou moins consciemment, chacun se «costume» pour fréquenter les espaces publics et participer à cette sociabilité. Selon qu'il s'agit de faire des courses, de se promener, de jouer, de «draguer» ou de glisser, on se construira une attitude et un «attirail» appropriés, qui auront des effets très différents.

Cette sociabilité peut apparaître comme légère, résiduelle, futile, mais, ré-

pétions-le, elle constitue en fait un tissu épais à partir duquel se construisent la solidarité et la cohésion d'une société. C'est pour cela que les espaces publics sont d'une importance considérable. Certes, il y a d'autres instances (la position sociale du citadin en terme de genre, âge, ethnie, CSP) par lesquelles se façonnent la solidarité et la cohésion, mais n'oublions pas les espaces publics et leur forme.

Dans certains quartiers et zones, il ne faudrait pas omettre qu'un espace public signifie insécurité et danger. Nous revenons ainsi à l'effet du contexte métropolitain. Dans ces lieux, des citadins se sentiront en parfaite insécurité et, par conséquent, ne s'y risqueront pas. Cette insécurité est-elle le résultat «naturel» de la spécialisation fonctionnelle du sol et de la ségrégation sociale, donc normale? Ou, au contraire, faut-il tout faire pour l'éliminer par des mesures politiques, économiques, sociales et urbanistiques?

Ces quelques propos mettent en relief le fait que la sociabilité, bien sûr reliée à la mobilité et aux usages publics, est un enjeu très important.

3.4. Identité

Par ce concept, nous entendons l'image de soi qu'un acteur s'efforce de construire par rapport à autrui. Cet effort vise à la construction d'une identité aussi positive (emblématique) que possible. La forme urbanistique et architecturale des espaces publics d'une agglomération ou d'une métropole, mais aussi la manière dont elle solutionne les enjeux de mobilité, d'usages publics, de sociabilité, permettent de construire une identité, une image de marque disent les professionnels du marketing public. Les collectivités urbaines du monde entier cherchent à se construire, dans des rivalités parfois très vives, une identité qui les distingue les unes des autres et surtout qui les rende attractives. L'enjeu identitaire est donc énorme, d'autant plus que chaque habitant use de cette image de marque pour se construire sa propre identité. Selon que les citoyens partagent la même identité, la cohésion de la collectivité sera plus ou moins grande, ce qui retentit sur le bon fonctionnement collectif.

4. Les ambiances

Bien évidemment, elles résultent de tout ce que nous venons de dire sur les formes, le contexte, les enjeux. C'est donc important de s'en souvenir, mais nous ne pensons pas pouvoir nous en contenter.

Deux dimensions supplémentaires doivent être relevées pour qualifier les

ambiances des espaces publics : d'une part, les *temporalités* définies par les heures diurnes et nocturnes, les différents jours de la semaine et les différentes saisons; d'autre part, le *sensoriel*, notamment le visuel, le sonore, le tactile, l'olfactif. Les temporalités combinées au sensoriel font les ambiances.

Les activités des citadins, les flux d'usagers, de visiteurs, mais encore de divers types de véhicules ne sont pas seulement déterminés par les formes des espaces publics et leur contexte, mais encore par les temporalités de la vie urbaine : les heures du matin, de la mi-journée, du soir, de la nuit, en semaine ou en fin de semaine, selon les quatre saisons et enfin les fêtes spécifiques à chaque agglomération. Ces temporalités génèrent des animations fort diverses, qui sont encore conditionnées par les caractéristiques sociales, religieuses, ethniques des populations des quartiers, et par les types d'activité des zones que les espaces publics irriguent. Toutes les caractéristiques de l'agglomération et/ou de la métropole, à des degrés divers, participent à créer l'animation sociale d'une fraction d'espace public.

L'ambiance de l'espace public doit encore être saisie par le sensoriel. Évidemment, le *visuel*, qui implique les formes architecturales et urbanistiques, les matériaux de construction, le mobilier urbain, les perspectives, la vue plus ou moins panoramique, la lumière. Le *sonore* n'est pas moins important; lui aussi est conditionné par la forme, les matériaux, le mobilier urbain (fontaines, cloches), mais surtout par l'animation découlant des activités et des flux. Le *tactile* est lui aussi très significatif : les microclimats journaliers et saisonniers qui se constituent en fonction des formes : humidité, chaleur, vent. Le tactile comprend également le revêtement du sol. Enfin, n'oublions pas l'*olfactif* qui dépendra de l'animation, des activités, de l'existence du végétal, de plans d'eau, de l'écoulement des égouts.

Nous avons isolé quatre aspects de la dimension sensorielle, de fait, c'est presque toujours ensemble que ces quatre aspects se manifestent, à moins que, selon les circonstances, certains dominent les autres. De même, certains usagers sont entraînés à percevoir les quatre dimensions, d'autres privilégient l'une ou l'autre.

Est-il nécessaire de souligner que l'ambiance chaleureuse, conviviale et généreuse d'un espace public est la condition *sine qua non* de son succès ?

5. *Les acteurs*

Tout au long de notre propos, nous avons laissé entendre que les espaces publics étaient construits, aménagés, transformés, utilisés par des acteurs. Il est maintenant nécessaire d'accorder à ces derniers quelques lignes.

Nous pensons que les acteurs des espaces publics urbains sont une composante dont nous ne pouvons nous passer. La compréhension, l'explication des espaces publics et, partant, l'action qui pourrait être déclenchée à leur égard, passent par l'analyse des acteurs.

Par ce terme, nous entendons l'individu ou le groupe, ou l'organisation qui initie une action et qui, de ce fait, a des effets directs ou indirects sur son entourage et son environnement. En ce qui concerne les espaces publics, nous distinguons quatre types d'acteurs étroitement interdépendants :

1. les acteurs économiques,
2. les acteurs politiques,
3. les professionnels de l'espace,
4. les usagers.

Les trois premiers dominent plutôt la scène des espaces publics, mais les usagers ont néanmoins un rôle important : en utilisant avec plus ou moins d'enthousiasme ou en refusant les espaces publics produits, ils jouent un rôle considérable, en confirmant les décisions des précédents ou en les obligeant à procéder à des corrections ou des transformations profondes.

5.1. *Les acteurs économiques*

Ce sont principalement les entreprises et les propriétaires fonciers riverains des espaces publics. Ils sont les instigateurs premiers de leur dynamique.

5.2. *Les acteurs politiques*

Ils peuvent appartenir aux institutions communales, cantonales, fédérales. Ils accompagnent ou contestent les décisions des premiers. Par exemple, une fédération de commerçants veut construire un parking souterrain sous une place urbaine. Les acteurs politiques sont sollicités pour une autorisation. Le projet devient donc public. Un débat et une négociation s'engagent, une décision politique est prise. Dans ce cas d'espèce, les acteurs politiques jouent un rôle considérable, positif ou négatif. Des exemples analogues sont multiples.

5.3. Les professionnels de l'espace (architectes, urbanistes, ingénieurs)

Ils accompagnent les deux premiers. Contrairement à ce que pensent certains, ils ne sont pas que les porte-parole des acteurs politiques et économiques, ils ont une conception et une connaissance de l'urbain et de l'environnement qui leur donnent une autonomie et un pouvoir réellement importants.

5.4. Les usagers

Il s'agit d'acteurs très complexes. Leurs attitudes et leurs pratiques des espaces publics varient selon qu'ils sont hommes ou femmes, jeunes ou vieux, d'un milieu social populaire ou élitaire, de gauche ou de droite; leurs attitudes varient également selon leur conception de la citoyenneté, selon qu'ils sont habitués ou simples visiteurs. En outre, la façon dont les usagers utilisent les espaces publics constitue une des clés de leur succès. Les pratiques des usagers sont en quelque sorte un baromètre.

C'est en étudiant soigneusement les usagers et en les consultant régulièrement que les professionnels de l'espace, les acteurs politiques mais aussi économiques, produiront et aménageront des espaces publics dont les enjeux susmentionnés seront le mieux assumés.

6. Conclusion

La mise en scène de la vie urbaine passe par la création et l'aménagement d'espaces publics. C'est par eux que les citadins prennent conscience de leur coexistence et de leur place dans le monde. C'est dire l'importance des espaces publics.

La forme urbanistique et architecturale des espaces publics donne sens à l'urbain, mais de notre point de vue, leurs enjeux ont une dimension plus significative encore puisqu'ils impliquent mobilité, usages publics, sociabilité, identité.

Les professionnels de l'espace sont convaincus que c'est d'abord par l'action sur la morphologie des espaces publics qu'ils agissent sur ces enjeux. Il n'est pas question de nier l'importance de ce point de vue, cependant il n'est pas le seul par lequel on intervient sur l'urbain. Les composantes culturelles, économiques, politiques et sociales de la dynamique urbaine sont essentiels. En bref, nous plaidons pour que la réflexion et l'action sur les espaces publics urbains soient interdisciplinaires. La mise en scène de la vie urbaine est interdisciplinaire d'une part et d'autre part doit se faire avec les usagers.

Nous aimerais utiliser cette conclusion pour répondre rapidement à un autre ensemble de problèmes et questions. La métropolisation ne sonnerait-elle pas le glas des espaces publics, qui deviendraient alors des non-lieux ? En effet, les sociétés informationnelles, programmées et métropolisées transformeraient fatallement le citadin en un usager confiné à son ordinateur, bref elles façonnent des néo-reclus. Avec les télécommunications, plus besoin d'espaces publics métropolitains ! Il ne faut pas sous-estimer cette menace, mais il est aussi nécessaire de mettre en évidence que les télécommunications certes banalisent ce qui se médiatise, mais valorisent ce qui leur échappe : les ambiances, la sociabilité, la rencontre non programmée, la fête, l'échange immédiat.

L'espace public urbain permet l'articulation de deux logiques : celle des lieux et celle des jeux. Les espaces publics sont donc multidimensionnels et, de ce fait, ne peuvent pas être accessibles aux télécommunications.

Autre aspect du danger qui plane sur les espaces publics : la fracture sociale métropolitaine rend les espaces publics «dangereux». Or, le sentiment d'insécurité est la négation des espaces publics et de leur enjeu de sociabilité et de développement de pratiques publiques.

Bien sûr, nous ne pouvons pas nous contenter de ces constats. C'est à partir d'eux que les sciences sociales doivent s'associer aux urbanistes, aménagistes, architectes et aux usagers pour construire des espaces publics métropolitains attractifs, performants et festifs.

Notes :

¹ L'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC) au Département d'architecture de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) développe depuis plusieurs années des recherches sur l'espace public. D'abord des travaux sur la modération du trafic (Bonanomi, 1990), puis sur la qualité sonore des espaces publics (Amphoux, 1995), sur les parcs et jardins de Lausanne (Amphoux et Jaccoud 1992-1994), puis sur les ambiances (Amphoux, 1998), enfin mentionnons la thèse de Marcus Zepf (1999) sur quatre places lausannoises. Dans ce contexte, deux chercheurs de l'IREC (M. Bassand et D. Joye) lancent une recherche sur trois places genevoises (V.A. 1999). Ajoutons que trois chercheurs de l'IREC viennent de publier un rapport sur la gestion des espaces publics lausannois (Jaccoud, Zepf, Leresche, 1999). C'est dans ce contexte de recherche que depuis plusieurs années, Michel Bassand (sociologue), Pascal Amphoux (architecte et géographe), Kaj Noschis (psychologue) et Yves Pedrazzini (sociologue) dirigent au Département d'architecture de l'EPFL une unité d'enseignement sur les espaces publics et leurs usagers; elle a donné lieu à toute une série de monographies exploratoires et interdisciplinaires rédigées par des étudiants d'architecture sur les espaces publics lausannois.

² Nous examinerons cette dimension un peu plus loin.

Bibliographie :

- ALEXANDER C. (1977), *A Pattern Language*, Oxford University Press, New York.
- AMPHOUX P. ET JACCOUD CH. (1992 – 1994), *Parcs et promenades pour habiter*, Lausanne, IREC-DA/EPFL, rapport de recherche no 109, 3 vol.
- AMPHOUX P. (1995), *Aux écoutes de la ville*, PNR 25, Villes et transport, Zurich.
- AMPHOUX P. (1998), *La notion d'ambiance*, IREC, Lausanne.
- ASCHER F. (1995), *Métopolis*, O. Jacob, Paris.
- BASSAND M. ET LERESCHE J.-PH. (1993), *Les faces cachées de l'urbain*, Berne, P. Lang.
- BASSAND M. (1997), *Métopolis et inégalités sociales*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- BASSAND M. ET JOYE D. (1999), «L'usager, un acteur complexe», *Urbanisme 7/8*, no 307, pp. 55-60, Paris.
- BONANOMI L. (1990), *Le temps des rues*, IREC, Lausanne.
- GOFFMANN E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Éd. Minuit, Paris.
- HABERMAS J. (1978), *L'espace public*, Payot, Paris.
- JACCOUD C., SCHULER M., BASSAND M. (1996), *Raisons et déraisons de la ville*, PPUR, Lausanne.
- JACCOUD C., ZEPF M., LERESCHE J.-PH. (1999), *Gérer l'espace public*, IREC, Lausanne
- JOSEPH I. (1992), L'espace public comme lieu d'action, in: *Les Annales de la Recherche Urbaine* no 57-58, «Espaces publics en ville», Plan Urbain, Paris.
- JOSEPH I. (1995), *Prendre place*, Éditions Recherche-Plan Urbain, Paris.
- KOROSEC-SERFATY P. (1988), «La sociabilité publique et ses territoires», in: *Architecture et comportement*, vol. 4, no , pp. 111 – 132.
- LYNCH K. (1969), *L'image de la cité*, Dunod, Paris.
- NOSCHIS K. (1984), *Signification affective du quartier*, Librairie des Méridiens, Paris.
- PLAN URBAIN (1988), *Espaces publics*, La Documentation Française, Paris.
- SENNET R. (1979), *Les tyranies de l'intimité*, Seuil, Paris.
- SENNET R. (1992), *La ville à vue d'œil: urbanisme et société*, Plon, Paris.
- V.A. (1991), Espaces publics et complexité sociale, *Espace et Société* no 62/63, L'Harmattan, Paris.
- V.A. (1992), Espaces publics en ville, *Les Annales de la Recherche Urbaine* no 57-58, Plan Urbain, Paris.
- V.A. (1997), Lausanne jardins'97, *Anthos* no 2-97, BSLA & Niggli Ltd. Publishers, Sulgen.
- V.A. (1999), *Éléments pour une sociologie des espaces publics* (trois espaces publics genevois), IREC, Lausanne
- ZEPF M. (1999), *Concevoir l'espace public*, EPFL, Lausanne.